

# La Herrenstubengesellschaft d'Ammerschwyr de 1665 à 1845

par Francis Lichtle, Grand Conseiller

Le 31 mai 1947, la confrérie St-Etienne, l'ancienne *Herrenstubengesellschaft*, était à nouveau portée sur les fonds baptismaux par le grand maître en exercice René Kuehn et le secrétaire Joseph Dreyer, revoyant ainsi le jour après un sommeil de près de 110 ans.

Cette docte société avait été créée à Ammerschwyr au cours du XV<sup>e</sup> siècle et s'était développée durant le XVI<sup>e</sup> siècle. Son organisation nous est bien connue (1).

La guerre de Trente Ans ravagea notre province laissant un véritable champs de ruines et un vide démographique impressionnant qui ne se résorbera qu'au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est aussi à cette époque que les municipalités se réorganisaient et que les différentes confréries reprenaient vie. Il en fut ainsi pour la *Herrenstubengesellschaft* dont nous allons suivre l'histoire de 1665 à son extinction en 1848.

## La Restructuration de la société en 1665

Le 26 décembre 1665, les membres de la «société des messieurs» se réunissaient à nouveau, après une longue absence. Sous la présidence de Lorentz Anhornlin, elle comptait 20 membres tous issus de la classe des notables d'Ammerschwyr : *stettmeister*, conseillers, religieux et prévôts auxquels s'ajoutaient plus tard des avocats au conseil souverain d'Alsace. Cette société regroupait en son sein la classe dirigeante de la cité.

La tradition voulait qu'à la veille de Noël, les membres se regroupent à l'hôtel de ville et y répètent le chant de Noël. A deux heures du matin, ils parcouraient les quatre places de la ville et entonnaient ce célèbre air. La guerre de Trente Ans bouleversa bien des choses. En 1665, la société constatait qu'il n'était plus possible de chanter à une heure aussi tardive. La veille de Noël étant un jour d'abstinence, il paraissait difficile aux membres de la *Herrenstubengesellschaft* de veiller aussi longtemps. De ce fait, la moitié des intéressés ne participaient plus à cette ancienne coutume, d'autant plus que «les esprits n'étaient pas réveillés le lendemain».

La société décidait que «*das alt gewöhnliche Liedt am Weihnachtsabend nach Metten zu singen*» serait reporté au jour de l'an.

Le 31 décembre vers 21 heures, les membres de la société se réunissaient à l'hôtel de ville pour un petit repas et à minuit, après une répétition, tout le monde parcourait les places en souhaitant une bonne année à leurs concitoyens.

La *Herrenstubengesellschaft* décidait également de renouveler l'ancien urbaire que l'on venait de retrouver et d'acheter un ostensor pour l'église (20 gulden) (2)

En 1668, une messe anniversaire devait être célébrée pour le repos de l'âme des membres défunts. Le président versait 3 schillings au maître d'école et 1 schilling au marguillier (3). Ainsi reprenait vie cette ancienne confrérie qui tenait chaque année ses assises entre le 22 et 26 décembre (généralement le 26).

## Les Revenus de la Société

Dans le registre des délibérations de la *Herrenstubengesellschaft* nous sont décrites les rentes que percevait la société en date du 6 janvier 1698.

Ce sont des rentes affectées sur des immeubles ou des pièces de vigne.

- ½ gulden sur une pièce de vigne au Tiergarten,
- ½ gulden sur une pièce de vigne au Tiergarten,
- 1 gulden sur un ½ acker de vigne au Trotstein
- 1 gulden sur un viertzel de vigne au Meywyr,
- 1 gulden sur un viertzel de vigne au Haulgart,
- 1 gulden sur une pièce de vigne au Hublen,
- 1 gulden sur une pièce de vigne à la Scham,
- 1 gulden sur maison dans la rue des lentilles,
- 3 schillings 1/2 sur une maison dans la rue Afterseeden.

L'urbair de la société fut renouvelé en 1764. Nous y retrouvons d'autres rentes qui se sont rajoutées au cours des ans affectées sur des terres au Sommerberg, au Kurtzgeland, au Probstgarten et au Sooth.

Les dépenses de cette société n'étaient jamais très élevées. En 1705-1706, le receveur annonçait 49 florins de recettes et 25 de dépenses dont 21 pour les repas.

Les recettes provenaient des rentes (20 florins) du *Stubenrecht* (27 florins). De 1730 à 1748, la société dépensa 240 gulden et en acquit 472.

## Le Règlement de 1781

Dans sa séance du 16 janvier 1781, l'ancienne *Herrenstubengesellschaft* devenait «*die Ehren Bruderschaft des Heiligen Stephani*». Fête le 26 décembre, jour de leur assemblée, les confrères avaient choisi St Etienne comme patron. La Confrérie St-Etienne était née.

Une refonte des statuts devenait nécessaire. Le président invitait les membres à siéger le jour de la Saint Etienne dès 8 heures vêtus de leur manteau. Une grande messe réunissait l'assemblée. Si la majorité des participants souhaitait chanter le chant du nouvel an, le président les conviait à un grand banquet (*machtiges Nacht Mahl*) aux frais de la confrérie. A l'issue du repas, tout le monde répétait la mélodie puis, dès 23 heures, les membres se dirigeaient vers les quatre places de la ville en chantant. Le lendemain, ils étaient invités à un déjeuner.

Si les plaisirs de la chère semblaient retenir nos confrères, ils n'oubliaient pas pour autant leurs devoirs religieux. Tous les Quatre Temps, le mercredi, nos membres assistaient à une messe pour les vivants et les morts suivie d'un Libéra et de toute la grande sonnerie. La confrérie avait mis à disposition du curé et du chapelain une pièce de vigne d'une superficie d'un ½ acker au Probstgarten.

Lors du décès d'un confrère ou d'une consœur, tous les membres suivaient la cérémonie. Outre le droit de bénéficier de la grande sonnerie et d'une messe, la société commandait six messes basses pour le repos de l'âme du défunt. Elle payait 6 sols le jour de la St Etienne pour maintenir cette tradition et donnait à l'église paroissiale deux livres de cire annuellement.

Le 26 décembre 1782, le président décidait d'imposer une amende de 6 sols à tous ceux qui manquaient une réunion ou un office. L'organisation interne de la confrérie évoluait également.

Le magistrat, le conseil, le recteur et le chapelain étaient membres de droit et payaient 9 livres d'entrée. Le fils aîné parmi les célibataires versait 6 livres et s'il n'y avait pas de célibataire dans la famille, le droit revenait à l'aîné des frères mariés. La confrérie n'acceptait aucune admission avant l'âge de 14 ans. Tout nouveau membre se présentait le jour de la St Etienne devant le président et les confrères, qui donnaient leur avis.

Le magistrat, le conseil, le curé et le chapelain pouvaient postuler aux élections deux ans après leur nomination. Les fils ayant atteint la majorité également deux ans. Tout autre membre payait un droit d'entrée de 48 livres.

Chaque confrère avait également ses devoirs envers la confrérie. Il conviait ses collègues à deux repas (midi ou soir). Le premier se déroulait le jour de la St Etienne, le second avait lieu le lundi de Pâques. Si, par manque de place, il ne pouvait recevoir les membres, il lui était possible de racheter ces repas : 72 livres pour le premier et 36 livres pour le second.

Si un nouveau confrère décédait au cours de l'année de sa réception, les héritiers étaient tenus de verser 10 thaler à la confrérie. Au bas de ces nouveaux statuts figuraient 14 signatures.

De 1781 à 1790, le chant du nouvel an ne résonna que trois fois.

En 1788, la rudesse du climat empêcha les membres de chanter.

## **La Révolution et le XIX<sup>e</sup> Siècle**

Le 9 octobre 1791, une réunion extraordinaire rassemblait tous les membres de la confrérie qui décidaient que le curé et le chapelain devaient tenir tous les Quatre Temps quatre grandes messes et quatre messes basses en échange de la jouissance d'une pièce de vigne au Probstgarten.

Les ornements de la confrérie (nappes, manteaux, ornements sacerdotaux) ne serviraient que lors d'un décès d'un confrère ou d'une consœur à cause des temps difficiles (*Wurdlichen Umstände*). La confrérie décidait également l'acquisition de huit torches pour les obsèques des membres.

La dernière réunion se déroulait le 6 novembre 1791 puis l'activité de la Confrérie St-Etienne cessa jusqu'au 22 décembre 1801. Au cours de cette séance, le président déplorait le peu de membres à cause des événements politiques et déclarait qu'il remettrait les traditions à l'honneur dès que «*die Umstände wieder erlauben werden*». En attendant des jours meilleurs, les membres décidaient de ne pas chanter cette année-là. Le droit d'entrée était fixé à 30 francs.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à son extinction, la confrérie comportait environ une quinzaine de membres. De 1801 à 1820, le chant du nouvel an résonna cinq fois. En 1816, vu les difficultés de l'occupation militaire, le banquet du nouvel an était à la charge de chaque confrère.

En 1820, le président voulait éviter les excès et décidait que le confrère devant offrir les repas pouvait les servir ou les payer en espèces: 50 francs le premier et 25 le second. Il spécifiait également qu'une amende de 0,75 franc sanctionnerait toute absence à l'office de la fête patronale et à la messe des Quatre Temps.

Un dernier règlement du 26 décembre 1837 tentait de donner un sursaut de vitalité à cette confrérie déjà moribonde.

Le président constatait que la confrérie était réduite à peu de membres. Cela était dû à la somptuosité des dîners d'installation «ce qui éloigne les gens même très aisés». Par conséquent, le dîner d'installation était limité à deux services de 7 plats chacun outre le dessert! Et pour prévenir les exagérations, les confrères étaient obligés d'offrir dans l'année «un second, troisième ou subséquent dîner jusqu'à ce qu'ils soient restés dans les limites prescrites».

Si faute de local un confrère ne pouvait accueillir ses collègues pour son dîner d'installation, il pouvait le racheter en payant 60 francs pour le premier et 20 francs pour le second. Le droit d'entrée était réduit à 15 francs. Le curé et le vicaire ne payaient que 9 francs. Les confrères ayant hérité du droit de leur père ne devaient que 5 francs.

L'amende de 0,75 franc pour non assistance à l'office subsistait. Le président rajoutait une cotisation annuelle de 1 franc par confrère. Les consœurs étaient soumises aux mêmes prescriptions.

De 1821 à 1848, le chant du nouvel an ne résonna que sept fois. Au cours de cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la Confrérie St-Etienne s'endormit peu à peu. L'abandon du chant du nouvel an est caractéristique. Les finances de la société n'évoluaient guère. En 1845, le caissier annonçait 78,95 francs de recettes et 35,40 francs de dépenses. La dernière inscription dans le registre est de 1848 puis ce fut le long silence jusqu'en 1947.

Ces notes de 1838, reflètent la fête de l'une des dernières années où le chant fut chanté :

«Mr Thomann ayant offert son premier repas pour lundi 31 décembre, tous les confrères en acceptant son offre ont comme l'espoir d'y puiser les voix fortes et sonores qui sont d'un si bel effort pour l'exécution de l'antique cantique de la confrérie et qu'on entonnera à l'issue du dîner avant de le chanter en ville».

## Liste des Membres de 1665 à 1841

- 1665  
Reinhart BOUQUOY, prêtre à Porrentruy  
Paul DUVALLE, ancien prévôt impérial  
Engelhart SCHUMACHER, prévôt impérial  
Georg MERON, prévôt de Hohlandsberg  
Johann SCHERB, prévôt de Ribeaupierre  
Hans Georg HUSER, stettmeister régent  
Claus HECKER, ancien stettmeister  
Johann GERBER, Umgelder  
Johann Baptist GEIGER, greffier-syndic à Kaysersberg  
Eucharius MERON, greffier-syndic à Ammerschwih  
Johann NISLIN, conseiller  
Mathis HIPFF, conseiller  
Georg GRISS, conseiller  
Michel BRODBECKER, conseiller  
Hans Jacob SCHIELE, conseiller  
Hans BECK, conseiller  
Lorentz ANHORNLIN, bourgeois  
Simon WEINGANT, bourgeois  
Hans Georg FRITICH, bourgeois  
Antoni ADAM, bourgeois
- 1668  
Abraham RINCKENBACH, curé d'Ammerschwih  
Rudolph SCHLOSSER, greffier-syndic d'Ammerschwih  
Hans Jacob BARTH, conseiller
- 1670  
Jacob ANHORNLIN
- 1671  
Hans Michel SCHREINER, chapelain  
Johann HECKER  
Jacob ULRICH
- 1673  
David GEIGER  
Martin GRISS
- 1677  
Johann GRAFFHAUSER  
Noé SIMONIS  
Dominique MARCHAL  
Davis NISSEL
- 1679  
Johann ULRICH  
Martin GRISS  
Hans Georg SCHILLINGER  
Johann Carl FRANTZ
- 1681  
Peter MAURER  
Johann FRIEDRICH  
Hans Jacob HAAS, chapelain
- 1685  
Hans Théobald HAMBERGER, stettmeister  
Claus STEIN, conseiller  
Georg WITTENMEYER  
Jeremias GESCHICKT
- 1686  
Hans THOMANN  
Frantz CHRISTEN, chapelain
- 1688  
Johann SPINDLER  
Simon WEINGANT  
Johannes BECK  
Hans Georg BRAUN  
Joseph THOMANN
- 1691  
Peter PROMAT  
Hans Jacob BARTH  
Lorentz SOMONIS
- 1699  
Caspar JACKLE, prévôt impérial  
Christoph KUMACHER, chapelain
- 1701  
Hans Martin GEIGER
- 1704  
Frantz ULRICH
- 1705  
Georg MADAME, chapelain  
Joseph ADAM  
Frantz Joseph MAURER  
Johann NOLL  
Sebastian SCHILLINGER  
Johann FELS
- 1706  
Joseph RATIMEYER
- 1708  
Hans Jacob SCHIELE, prévôt de Hohlandsberg
- 1710  
Johann HECKER, le jeune  
Johann Georg LIENHART
- 1712  
Johann Theobald HAMBERGER, greffier-syndic à Ammerschwih
- 1714  
Joseph SIMONIS
- 1718  
Marcus Anton SINGLER, curé d'Ammerschwih  
Johann Baptist ZWEYLE
- 1720  
Johann MERCKLE  
Johann MITTELBERGER  
Johann KUEHN
- 1727  
Frantz Joseph WERNER, chapelain  
Mathis GILGENCRANTZ  
Johann SCHIELE  
Hans Jacob ULRICH
- 1728  
Martin SCHIELE  
Joseph NISSEL
- 1729  
Georg GULTENFELS
- 1730  
Joseph PFLUEG  
Johann LAURENT
- 1731  
Joseph KLEIN
- 1735  
Frantz ANTONI  
Peter HAMBERGER
- 1736  
Frantz DARY, prévôt de Hohlandsberg
- 1738  
GROSSFUSS  
Johann Jacob SCHIELE, secrétaire du roi  
Mathis MITTELBERGER
- 1740  
Johann GIRARDIN
- 1742  
Frantz Anton HAMBERGER, greffier-syndic
- 1743  
Frantz Dominic LICHTENBERGER
- 1744  
Antoni ADAM
- 1745  
Ignati HAMBERGER  
Hans Georg GIRARDIN  
Frantz Joseph COUDRE
- 1746  
Frantz Bernhart GEIGER, Stettmeister
- 1748  
Jacob SIMON  
Jacob MITTELBERGER
- 1751  
Jacob SCHIELE, stettmeister  
Antoni PFLUEG
- 1759  
Martin KLEIN, curé  
Johann KLEIN
- 1760  
Frantz ADAM, procureur fiscal  
Antoni MANGOLD
- 1762  
Johann Baptist SCHIELE  
Joseph ADAM, prévôt à Lapoutroie
- 1764  
Johann Baptist NOLL, stettmeister  
Xavier SIMON
- 1767  
Sébastien KLEIN
- 1768  
Sébastien GIRARDIN
- 1769  
Pater GRADUS, récollet, provincial de la province de Strasbourg  
Simon WIPPER, stettmeister  
Bastian SCHIELE
- 1771  
HAMBERGER, chamoine régulier de St-Antoine  
Johann Theobald HAMBERGER, prévôt de Hohlandsberg
- 1773  
Joseph KLEIN, curé  
Bernhart BRESSLER
- 1774  
Frantz Georg SCHIELE
- 1776  
abbé MITTELBERGER  
Laurent SCHULTHEISS
- Marcus MITTELBERGER, prévôt de Ribeaupierre  
Pierre PARENT
- 1777  
Johann GERBER
- 1779  
Georg THOMANN de l'ordre de Malte
- 1780  
Philippe SCHEIBSTEIN  
Sébastien DUPONT, curé de Bennwih
- 1781  
Alexandre Benoit Jacques SCHIELE, avocat au conseil souverain d'Alsace
- 1783  
Joseph NOLL de Sélestat  
Johann Jacob SCHIELE, greffier-syndic
- 1784  
Frantz Georg SCHIELE
- 1785  
Martin KLEIN, avocat au Conseil Souverain d'Alsace  
Georg MANGOLD, membre du Tribunal
- 1788  
ADAM, procureur fiscal
- 1789  
Martin BERGANTZLE, conseiller
- 1791  
Jean-Jacques SCHIELE, commissaire du roi
- 1801  
Johann Baptist SCHIELE, prêtre bénédictin  
Jacques SCHIELE  
Joseph SCHINDENHAMMER  
Jean KAST  
François Joseph KLEIN
- 1803  
Mathis MITTELBERGER  
Mathias HEINRICH
- 1804  
Joseph ULRICH
- 1805  
Antoine GERBER, vicaire  
Jean Thadé GESCHICKT, vicaire  
Jean Antoine HAMBERGER  
François Joseph ULRICH, maire d'Ammerschwih
- 1808  
Joseph BERGANTZLE, facteur d'orgues
- 1809  
Sébastien MEY, prêtre
- 1810  
Curé KOERNER
- 1811  
Joseph KLEIN, prêtre retraité
- 1812  
Jean ADAM  
M. CHATILLON
- 1817  
Jacques SCHIELE, notaire
- 1818  
Martin KLEIN
- 1820  
Martin BRESSLER, receveur  
Joseph ADAM, conseiller
- 1823  
Jean SCHWINDENHAMMER, maire de Kaysersberg  
Bernhard RAESS  
François Joseph SOMONIS  
Martin HURST
- 1824  
François Xavier RICHARD, notaire  
Joseph KLEIN, le jeune
- 1825  
Nicolas DOYEN, curé d'Ammerschwih
- 1828  
Joseph WERCK, curé de Wasserbourg  
Jean Baptiste NOLL, chirurgien  
Antoine THODL, vicaire  
Michel BUCKEL, maire de Sigolsheim
- 1837  
Jean Baptiste ADAM, gourmet  
Mathias HEINRICH, fils  
Joseph SALZMANN  
François Antoine KAST  
Joseph BUECHER  
Antoine THOMANN  
Valentin RINCKENBACH  
Pierre DUBY
- 1841  
Sébastien BOBENRIETH, notaire

## Liste des Présidents de 1665 à 1848 :

1665 : Lorentz ANHORNLLIN	1723 : Johann MERCKLE	1782 : Johannes GERBER
1666 : Eucharius MERON jusqu'en 1668	1724 : Johann KUEHN	1783 : Sébastien DUPONT
1669 : Abraham RINCKENBACH	1725 : Martin GRISS	1784 : Johann Jacob SCHIELE
1670 : Rudolph SCHLOSSER	1726 : Caspar JACKLE	1785 : Frantz Georg SCHIELE
1671 : Jacob BARTH	1727 : Hans Jacob SCHIELE	1786 : Joseph NOLL
1672 : Jacob ANHORNLLIN	1728 : Mathis GILGENCRANTZ	1787 : Martin KLEIN, avocat
1673 : Johann HECKER	1729 : Martin SCHIELE	1788 : Georg MANGOLD
1674 : David GEIGER	1730 : Joseph MAURER	1789 : Adam, procureur fiscal
1676 : Jacob ULRICH	1731 : Georg GULDENFELS	1790 : Martin BERGANTZLE
1677 : Hans Michel SCHREINER	1732 : Joseph PFLUEG	1791 : Baptist KUEHN
1678 : Johann GRAFFHAUSER	1733 : Johann LORENTZ	1802 : Johann Baptist KUEHN
1679 : Johann GRAFFHAUSER	1734 : Joseph KLEIN	1803 : Joseph SCHWINDENHAMMER
1680 : Noé SIMONIS	1735 : Hans Jacob ULRICH	1804 : Jean KAST
1681 : Dominique MARCHAL	1736 : Johann SCHIELE	1805 : Joseph KLEIN
1682 : Antoni ADAM	1737 : François DARY	1806 : Mathis MITTELBERGER
1683 : David NISSEL	1738 : François DARY	1807 : Mathias HEINRICH
1684 : Johann LAXEL, curé	1739 : Johann Ludwig GROSSFUSS	1809 : Jean Antoine HAMBERGER
1685 : Georg SCHILLINGER	1740 : Frantz Anton HAMBERGER	1810 : Jean Jacques de SCHIELE
1686 : Peter MAURER	1741 : Johann Jacob SCHIELE	1811 : Curé KOERNER
1687 : Hans THOMANN	1742 : Mathis MITTELBERGER	1812 : Fr Joseph KLEIN
1688 : Hans Theobalt HAMBERGER	1743 : Johann GIRARDIN	1813 : Joseph BERGANTZLE
1689 : Johann ULRICH	1744 : Frantz Dominic LICHTENBERGER	1815 : M CHATILLON
1690 : Georg RATTMEYER	1745 : Frantz Anton HAMBERGER	1816 : Jean ADAM
1691 : Joseph THOMANN	1746 : François Joseph COUDRE	1817 : Jean Jacques de SCHIELE
1692 : Johann SPINDLER	1747 : Ignace HAMBERGER	1818 : Jacques SCHIELE
1693 : Martin GRISS	1748 : Antoine ADAM	1819 : Martin KLEIN
1694 : Peter PROMAT	1749 : Johann Jacob SIMON	1821 : Jean SCHWINDENHAMMER
1695 : Johann ROHN	1750 : Johann Jacob MITTELBERGER	1822 : Martin BRESSLER
1696 : Hans Goerg GEIGER	1751 : Frantz Bernhart GEIGER	1823 : Martin KLEIN
1697 : Lorentz SIMONIS	1752 : Johann Jacob SCHIELE jusqu'en 1756	1824 : Jean SCHWINDENHAMMER
1698 : Simon WEINGANT	1757 : Joseph KLEIN	1825 : Curé DOYEN
1699 : Johann FRITICH	1758 : Johann Jacob MITTELBERGER	1826 : Bernard RAESS
1700 : Christoph	1759 : Johann Jacob MITTELBERGER	1827 : Joseph SIMONIS
1701 : Caspar JACKLE	1760 : Johann Martin KLEIN, curé	1828 : Xavier Joseph RICHARD
1702 : Johann Jacob HAAS	1761 : Joseph GEIGER	1829 : Joseph KLEIN le jeune
1703 : Johann Jacob HAAS	1762 : Joseph ADAM	1830 : Jean Baptiste NOLL
1704 : Caspar GERBER	1763 : Anton MANGOLD	1831 : Michel BURCKEL
1705 : Hans Jacob ULRICH	1764 : Frantz Joseph ADAM	1832 : Fr Joseph ULRICH
1706 : Georg MADAME, Chapelain	1765 : Johann Baptist NOLL	1833 : Jean HAMBERGER
1707 : Frantz Bernhart GEISER	1766 : Johann Baptist SCHIELE	1834 : Martin BRESSLER
1708 : Frantz ULRICH	1767 : Johann KLEIN	1835 : Jean Martin KLEIN
1709 : Johann NOLL	1768 : Frantz Xaver SIMON	1836 : Bernard RAESS
1710 : Johann FELS	1769 : Sébastien KLEIN	1837 : Fr Joseph SIMONIS
1711 : Hans Jacob SCHIELE	1770 : Johann Caspar SCHIELE	1838 : Xavier Joseph RICHARD
1712 : Sebastien SCHILLINGER	1771 : Simon WIPPER	1839 : Joseph BUECHER
1713 : Johann HECKER	1772 : Johann Theobalt HAMBERGER	1840 : Pierre DUBY
1714 : Johann Georg LIENHART	1773 : Pater GRADUS	1841 : Fr Antoine KAST
1715 : Frantz JACKLE	1774 : Joseph KLEIN, curé	1842 : Valentin RINCKENBACH
1716 : Johann Theobalt HAMBERGER	1775 : Martin THOMANN	1843 : Joseph SALZMANN
1717 : Joseph ADAM	1776 : Johann Philip HAMBERGER	1844 : Joseph ADAM
1718 : Joseph SIMONIS	1777 : Pierre PARENT	1845 : Mathias HEINRICH, fils
1719 : Frantz Joseph GEIGER	1778 : Abbé MITTELBERGER	1846 : Sébastien BOBENRIETH
1720 : Marcus Anton SINGLER, curé	1779 : Marcus Anton MITTELBERGER	1847 : Mathias HEINRICH père
1721 : Johann ZWEYLE, chapelain	1780 : Martin SCHILLINGER	1848 : Martin BRESSLER, père
1722 : Johann MITTELBERGER	1781 : Georg THOMANN	